



Paris, le 17 sept. 2017

**EASA, Agence Européenne de Sécurité Aérienne,
Attn: Mr. Yves Morier,
Conseiller principal du Directeur des "Flight
Standards".
Konrad Adenauer Ufer 3
D50668 Köln, Allemagne**

Résumé des commentaires de l'association Finesse Plus sur le NPA 2017-05

Cher Monsieur Morier,

L'EASA doit prochainement prendre en charge la compétence des aéronefs sans personnes à bord de moins de 150 kg au sein de l'Union Européenne. Cela inclus les drones mais également les avions modèles réduits. Alors que la prolifération des drones multiroteur est récente, les avions modèles réduits ont une longue et forte histoire à travers l'Europe. Finesse Plus est l'association aéromodéliste française représentative la plus récente et la seule pour les aéromodélistes indépendants. Nous sommes principalement des pratiquants de loisirs orientés « planeurs » mais aussi largement ouverts sur les autres types de modèles réduits. Notre objectif est de défendre nos droits pour continuer les vols des modèles réduits en France, qui ne sont pas seulement réalisés par les ressortissants français, mais aussi par les citoyens de l'Union Européenne qui visitent notre pays notamment pendant les vacances.

Nos membres sont des personnes qualifiées, conscientes des problématiques de sécurité aérienne, et nombre d'entre eux possèdent un bagage d'aviation grandeur. Finesse Plus compte aujourd'hui plus de 1200 membres et affiche clairement son indépendance vis-à-vis d'autres organisations aéromodélistes françaises. De plus Finesse Plus est reconnue par le Ministère des Transports, la Direction Générale de l'Aviation Civile, et est membre du Conseil des Drones Civils, l'institution dirigée par la DGAC pour promouvoir le développement des aéronefs sans personnes à bord sur le territoire français.

Nous avons analysé en profondeur le NPA 2017-05 (A) et comme demandé par l'EASA, renseigné l'outil CRT avec nos commentaires détaillés.

Nous voulons néanmoins attirer votre attention sur certains sujets évoqués ci-dessous :

- Premièrement, nous souhaitons que l'EASA ne permette pas aux Etats Membres d'exiger des systèmes ou des fonctions additionnelles à celles décrites dans le NPA. Les drones et les avions modèles réduits



devraient être autorisés à opérer sous la même définition technique et les mêmes règles d'opérations dans tous les états membres de l'Union Européenne.

- La distinction entre les Drones et les Avions Modèles Réduits est un point clé pour nous et donc nous proposons d'ajouter une définition basée sur capacité de vol hors vue pour pouvoir différencier les différents types d'aéronefs sans personnes à bord.
- Pour les opérations dans la catégorie « Open », nous proposons d'ajouter des dérogations pour permettre aux planeurs utilisant les ascendances de pouvoir monter au delà des 120m de hauteur durant un temps limité.
- En ce qui concerne la catégorie « Spécifique », les pilotes d'aéronefs sans personne à bord appartenant à des clubs ou des associations aéromodélistes devraient pouvoir continuer à opérer dans cette catégorie en dehors de leur terrain habituel.
- Finesse Plus attend de l'agence qu'elle émette des scénarios standards pour les opérations de modèles réduits qui ne nécessiteront pas d'autorisation opérationnelle. Cela permettra aux membres des clubs de voler dans tous les états membres européens sans fardeau administratif supplémentaire.
- Concernant l'introduction de l'Espace-U, nous demandons que les limitations techniques des modèles réduits soient prises en compte dans la définition des exigences demandées.
- Au final, au sujet des jeunes pilotes aéromodélistes, nous proposons que l'âge minimum pour opérer un aéronef sans personne à bord sans la supervision d'un adulte soit aligné sur l'âge minimum autorisé pour les vols en solo dans l'aviation habitée.

Le A-NPA qui a été édité en 2015 ne prenait pas en considération le très bon bilan de l'aéromodélisme en terme de sécurité et les aéromodélistes ont jugé le nouveau cadre juridique proposé comme beaucoup trop restrictif. Au travers de la consultation organisée sur le NPA 2017-05 (A), l'EASA a offert la possibilité à toutes les organisations impactées d'être partie prenante du processus d'élaboration des règles. Nous avons saisi cette opportunité et remercions l'agence de prendre en considération les commentaires de notre association d'aéromodélistes français.

Si vous avez besoin d'information complémentaire ou de clarification sur nos commentaires dans le CRT, n'hésitez pas à nous solliciter.

Meilleures salutations,

Didier Frutieux

President of Finesse Plus

<https://finesseplus.org/>

association@finesseplus.fr